



Faute grave pour avoir dis à un client que le magasin était fermé

Par **bibforever**, le **10/04/2013** à **10:42**

Quelles sont les raisons pour être licencié pour faute grave en tant qu'hotesse de caisse?
Car j'ai été licenciée pour avoir dit à un client que le magasin était fermé.

Par **Lag0**, le **10/04/2013** à **10:46**

Bonjour,

Il n'existe pas de liste officielle de faute grave.

La faute grave est une faute d'importance suffisante pour que la présence du salarié dans l'entreprise ne soit plus possible (d'où la possibilité de mise à pied conservatoire et le non paiement du préavis).

En cas de contestation, il vous faut saisir le Conseil des Prud'hommes qui décidera si la faute était bien une faute grave.

Par **bibforever**, le **10/04/2013** à **10:51**

Bonjour,

je sais que la faute grave est délicate à déterminer mais là je trouve que c'est un peu gros pour ce que j'ai fait. J'ai 24 ans et j'ai pas envie de me faire pénaliser toute ma carrière professionnelle à cause d'une erreur.

Est-ce que j'ai des chances que le licenciement pour faute grave soit annulé mais que je sois

licencié quand même mais pour un autre motif?
Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **10/04/2013** à **11:13**

Vous n'en dites pas assez pour que l'on puisse juger si la faute grave est avérée ou pas. Vous dites avoir indiqué à un client que le magasin était fermé, mais selon la situation, il y a faute ou pas.

Si le magasin était vraiment fermé, il n'y a aucune faute, vous avez juste bien renseigné le client.

Si le magasin n'était pas fermé et que vous avez dit cela pour que le client n'entre pas, c'est bien entendu une faute que l'employeur peut qualifier en fonction des raisons qui vous ont poussé à mentir au client.

Par **bibiforever**, le **10/04/2013** à **11:42**

l'histoire est:

Déjà le magasin ferme à 19h15. Le client est arrivé vers 19H15, il s'est présenté à l'accueil pour récupérer son caddy préparé à l'avance (sur internet). Il n'y avait personne à l'accueil du coup il s'est dirigé vers moi pour avoir son caddy car j'étais la 1ère caisse et je lui ai simplement dit que le magasin était fermé. Je n'ai pas à m'occuper des courses internet et j'aurais dû fermer ma caisse à 19H10 or je suis restée car il y avait beaucoup de monde.

Par **Lag0**, le **10/04/2013** à **12:11**

Aviez-vous des consignes de la direction pour ce genre de situation ? Avez-vous eu une formation pour votre poste ?

Par **moisse**, le **10/04/2013** à **12:12**

Bonjour,

On ne peut pas empêcher un employeur de prononcer un licenciement pour quelque raison que ce soit voire sans raison.

Il doit forcément motiver sa décision, et c'est là qu'il va être attendu.

Certains licenciements peuvent être annulés et dès lors il y a réintégration (élus du personnel, femmes enceintes..) mais cela reste l'exception.

Par contre le licenciement peut être qualifié sans cause réelle et sérieuse et ainsi donner lieu au versement de dommages et intérêts conséquents selon votre ancienneté.

Par **bibforever**, le **10/04/2013** à **13:55**

non je n'ais pas eu de formation, c'est suite à un autre licenciement que j'ai été intégrée en tant qu'hotesse de caisse.

Moi j'aimerais bien que si je vais au Prud'Homme, qu'on requalifie mon licenciement. Que je ne reste pas avec une faute grave pour juste ça.

Par **Lag0**, le **10/04/2013** à **14:50**

Vous pouvez toujours effectivement saisir le CPH, mais comme pour tout jugement, difficile de prévoir le résultat...

Par **bibforever**, le **10/04/2013** à **14:55**

eh oui c'est le gros problème...

merci pour vos réponses, ça m'éclaire beaucoup.